

Le Vingt dixième Quillet 1689 apres la proclamation
des bans faite a trois fois le dimanche ~~entre~~ par
l'un de la paroisse de Mosy qu'iceux de famille
notre Jean Faillardau fils de Francois Faillardau
de femme auore ses parents a mine d'auoir et Mosy
age de 25 ans ou d'auoir a Coline prout homme
ville de Ligny prout homme a de femme brasseur
sur a mine d'auoir et famille age de 26 ans
ou d'auoir aucune personne ne faire aucune oppositi
ou d'empeschement se soussigne Jean Corrig de p
Cure de l'eglise ay veu la promesse a l'entente
mariage a fait les ceremonies accoutumees a l'ord
de mariage dans l'Eglise de me paroisse et prout
de du Consentement dudit Francois Faillardau Thier
Lussay Jean Vuilme dudit Ligny prout homme et
prout homme Lussay a Niola les brasseur tous

parome aymon d'm. d'audi enloz ville fu lune
ea pon de finz samyly villin le tillieu
chmcy qui on signe aut les parties

marguerite
françois W. tallandier

Jean caillandier
celine preudhomme

preudhomme

preudhomme
caillandier

Guilmet

gierij hutton

Jarigeux